



Le 25 juin 2004

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie
sur la rivière Magpie**

Madame,

En réponse à votre lettre du 4 juin dernier, je mentionnais que les saumons capturés dans la rivière Magpie lors des campagnes d'échantillonnage à la fin des années 1980 l'ont été « dans le canal de fuite au pied de l'ancien barrage hydroélectrique ».

J'aimerais préciser que les saumons ont été capturés dans le canal de fuite, au pied de l'ancienne centrale hydroélectrique. Ils n'ont pas été capturés dans le bief court-circuité.

Recevez, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Gaudreault,
biologiste

AG/dc